

Direction régionale des finances publiques  
de Franche-Comté et du département du Doubs

63 Quai Veil Picard  
25000 BESANÇON

CCI de région Franche-Comté

46, avenue Villarceau  
25000 BESANÇON

Besançon, le septembre 2015

Madame, Monsieur,

Les factures entre l'État, les entités du secteur public local et les établissements publics et leurs fournisseurs doivent être progressivement dématérialisées.

En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'État, les collectivités locales et leurs établissements publics devront être en mesure d'accepter les factures électroniques produites par leurs plus grands fournisseurs, ainsi que le prévoit la loi n°2014-1 du 2 janvier 2014 et l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014.

Ainsi, l'obligation faite aux entreprises de transmettre des factures dématérialisées à leurs clients publics sera mise en œuvre de façon progressive de 2017 à 2020 en fonction de la taille des entreprises.

L'objectif fixé est ambitieux et vise à générer pour les acteurs, publics comme privés, de la simplification et des gains de temps et d'argent dans les processus de traitement des factures, tant en émission qu'en réception.

L'Union Européenne chiffre les économies potentielles à 1,5 milliards d'euros pour les 27 pays européens. En outre, beaucoup d'entreprises travaillant pour plusieurs entités publiques, une solution mutualisée constitue une évidente simplification.

Afin de faciliter le passage de ce cap incontournable et d'en minimiser le coût, le Gouvernement a décidé de mettre en place un portail informatique mutualisé dont pourront bénéficier les différents utilisateurs, au premier rang desquels figurent les entreprises. La réalisation de cet outil, a été confiée à l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE) ; il prend en compte les contraintes de gestion propres aux différents acteurs.

La Chambre de commerce et d'industrie de région de Franche-Comté et la Direction régionale des finances publiques de Franche-Comté et du département du Doubs organisent à votre intention

**mercredi 14 octobre 2015 à 17 heures,  
à la CCIR, 46 avenue Villarceau à Besançon (amphithéâtre Régnier),**

une réunion d'information sur le sujet, à laquelle participeront des représentants de l'AIFE et de la Mission de déploiement de la dématérialisation chargée, au niveau national, de piloter ce dossier pour le compte de la Direction générale des finances publiques. Ce temps d'échange nous donnera l'occasion de vous présenter le fonctionnement général du futur portail mis à votre disposition par l'État et de débattre avec vous de la meilleure façon dont votre entreprise peut s'organiser pour préparer l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Nous espérons, Madame, Monsieur, avoir le plaisir de vous rencontrer à cette occasion et nous vous prions de recevoir nos salutations les plus respectueuses.

La Directrice régionale des finances publiques de  
Franche-Comté et du département du Doubs



Martine VIALLET

Le Président de la Chambre de commerce et  
d'industrie de région de Franche-Comté



Gilles CURTIT